

Catégoriser le risque de malveillance et appliquer le cadre juridique de la sûreté à sa structure

DURÉE : **2 Jours (14H)**

Prix : **1 215,00 € HT**

 PRÉSENTIEL

Ref: PR-SUR-RISQMALV



Objectifs et compétences visés

- Catégoriser le risque de malveillance en entreprise ou en collectivité.
- Appliquer le cadre juridique de la sûreté à sa structure.
- Identifier les solutions techniques, humaines et organisationnelles répondant au risque de malveillance.

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Toute personne souhaitant s'initier à la sûreté par l'acquisition des principes fondamentaux et des notions de base en matière de lutte contre la malveillance.

Cette formation répond à la directive européenne DDA (Décret n° 2018-431 du 1er juin 2018) visant le public des assureurs.



Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

Contenu de la formation

- **L'entreprise face au risque de malveillance :**
 - identification du risque de malveillance,
 - l'entreprise et ses environnements,
 - les interlocuteurs et acteurs de la sûreté,
 - le cadre juridique de la sûreté
- **Les moyens de la sûreté :**
 - principes et définitions,
 - certification et normalisation,
 - principales solutions techniques,
 - moyens organisationnels et humains.

Modalités de la formation

Modalités d'évaluation

Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle de connaissances.

Nos plus

Ce stage constitue également un module de la formation cycle H2SE (réf. PR-HSE-H2SE).

CNPP en quelques chiffres

21000

stagiaires / an



+ de 500

diplômés / an

+ de 400

intervenants

98%

de stagiaires satisfaits en
2024



Les prochaines sessions

Du 01/06/26 au 02/06/26	Paris	1 215,00 € HT
Du 07/12/26 au 08/12/26	Lyon	1 215,00 € HT

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 00 03 70